

# Châtellerault : le parquet refuse de dire si l'homme qui voulait couper la main d'un enfant est musulman

écrit par Maxime | 13 novembre 2019

## **Il menaçait de couper la main d'un enfant : un homme interpellé à Châtellerault**

**Un quadragénaire assigné à résidence à Châtellerault, a été interpellé vendredi 8 novembre 2019, suite à des menaces de mort sur un enfant.**

Un homme âgé d'une quarantaine d'années, assigné à résidence à Châtellerault pour une raison inconnue, a été interpellé par les policiers vendredi 8 novembre 2019. S'agit-il d'un fiché S ? Le parquet de Poitiers a refusé de confirmer cette information mais les menaces de mort proférées à l'encontre d'un enfant de 13 ans, qui ont conduit à son interpellation, ne sont pas sans rappeler l'idéologie religieuse radicale. "Il a menacé de couper la main de cet enfant parce qu'un regard lui déplaisait", indique une source proche de l'enquête.

L'homme a été **déféré au parquet de Poitiers** pendant le week-end.

Il a refusé d'être assisté par un avocat et a été placé sous mandat de dépôt avant une présentation en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Poitiers prévue demain.



L'homme a été interpellé vendredi après-midi, à Châtellerault.  
(Photo NR)

Xavier BENOIT

Bravo au journaliste Xavier Benoît de la *Nouvelle République* d'avoir osé poser la bonne question.

## Il menaçait de couper la main d'un enfant : un homme interpellé à Châtellerault

**Un quadragénaire assigné à résidence à Châtellerault, a été interpellé vendredi 8 novembre 2019, suite à des menaces de mort sur un enfant.**

Un homme âgé d'une quarantaine d'années, assigné à résidence à Châtellerault pour une raison inconnue, a été interpellé par les policiers vendredi 8 novembre 2019.

S'agit-il d'un fiché S ? Le parquet de Poitiers **a refusé de confirmer cette information** mais les menaces de mort proférées à l'encontre d'un enfant de 13 ans, qui ont conduit à son interpellation, ne sont pas sans rappeler l'idéologie religieuse radicale. "Il a menacé de couper la main de cet enfant parce qu'un regard lui déplaisait", indique une source proche de l'enquête.

L'homme a été **déféré au parquet de Poitiers** pendant le week-end.

Il a refusé d'être assisté par un avocat et a été placé sous mandat de dépôt avant une présentation en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Poitiers prévue demain.



L'homme a été interpellé vendredi après-midi, à Châtellerault.  
(Photo NR)

Xavier BENOIT

J'ai rencontré il y a quelques années ce journaliste consciencieux, sérieux, qui fait son travail correctement et redore le blason d'une profession devenue de plus en plus impopulaire.

Le parquet, agent du pouvoir exécutif, du gouvernement, de Belloubet, refuse de confirmer si l'individu, assigné à résidence, était musulman et fiché S.

Le journaliste de la Nouvelle République a tout à fait raison de se demander si ce n'est pas dû à une « radicalisation religieuse », même s'il eût été plus précis de parler à ce sujet d'islam, fût-ce d'un « islam radical » bien difficile à définir et distinguer d'un autre qui serait « modéré ».

.

Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de le savoir ?

Tabou, vous avez dit tabou... et ils osent se prétendre « persécutés » !

Au nom de quoi la presse n'a-t-elle pas le droit d'être informée à ce sujet, et les citoyens avec ?

La liberté de la presse existe-t-elle encore en Macronie ?  
Ou bien est-on pour de bon en dictature ?